

ÉtéBUS (nouveau)

En vente du 20 juin au 15 juillet

Il s'agit d'un laissez-passer valide sur le réseau du RTC durant 2 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 août. ÉtéBUS est réservé aux usagers de **18 ans et moins** qui possèdent une carte OPUS avec photo.

Clientèle STAC

- La clientèle du STAC peut se procurer des **billets en carton STAC** dans tous les points de vente du RTC. Ces billets **doivent être utilisés uniquement dans les véhicules du STAC**.
- Sur OPUS, seul le laissez-passer mensuel est accepté dans les véhicules du STAC.
- La clientèle du STAC doit se procurer les laissez-passer 1, 2 et 7 jour(s) en carton en composant le 418 687-2641, option 0.

Les cartes à puce

La carte OPUS

- Carte rechargeable et réutilisable.
- Durée de vie d'environ 4 ans.
- Récupération du solde des titres sur la carte en cas de perte ou de vol, si elle est enregistrée. Vous trouverez le formulaire d'enregistrement au rtcquebec.ca, rubrique **Tarifs**.
- **Titres que l'on peut encoder sur OPUS** : laissez-passer mensuel, laissez-passer 7 jours, ÉtéBUS, billets de toutes les catégories.
- Billets vendus en lot de 4, jusqu'à un maximum de 24.

La carte Occasionnelle

- Carte non rechargeable.
- **On ne peut pas** récupérer les titres sur cette carte en cas de perte ou de vol.
- Titres que l'on peut encoder sur l'Occasionnelle : laissez-passer 1, 2 et 7 jour(s) et billets de **catégorie Général uniquement**.
- Billets vendus en lot de 4 jusqu'à un maximum de 12.

Priorité des titres sur carte OPUS

Lorsque plusieurs titres de transport sont encodés sur votre carte OPUS, le système valide automatiquement et en priorité le titre déjà activé. Si aucun titre n'est actif, le système valide le titre qui a la plus longue période de validité.

Par exemple, si vous avez sur votre OPUS un laissez-passer mensuel valide, des billets et un laissez-passer 7 jours, ce sera toujours le laissez-passer mensuel qui sera débité par le système. S'il n'y a qu'un laissez-passer 7 jours et des billets, c'est le laissez-passer 7 jours qui sera alors prioritaire.

Où se procurer l'OPUS?

Catégorie Général : tous les points de vente du RTC émettent l'OPUS de catégorie Général à l'achat d'un titre de transport, moyennant des frais de 6 \$.

Catégories Aîné, 18 ans et moins, Étudiant plus et Privilège Métropolitain : procurez-vous **votre carte OPUS avec photo** dans les centres de services du RTC à l'achat d'un titre de transport. Frais et pièces justificatives (preuve de votre âge, scolarité) exigés selon la catégorie.

L'abonne BUS

Il est possible de s'abonner au transport en commun pour une plus longue période grâce à différents programmes disponibles chez certains employeurs ainsi que pour la clientèle étudiante de certaines institutions scolaires postsecondaires.

Renseignements :
rtcquebec.ca – page **L'abonne BUS**, sous la rubrique **Tarifs**.

Bon à savoir!

- Le chauffeur ne rend pas la monnaie et ne vend pas de titre de transport.
- **Les titres de transport ne sont pas remboursables**. Assurez-vous de vous procurer le titre qui correspond à vos besoins.
- Vous pouvez utiliser les billets ou les laissez-passer 1 jour que vous avez encore en votre possession sans frais supplémentaires, même s'ils ne correspondent plus aux tarifs en vigueur.
- Afin d'éviter tout problème en cas de bris de votre carte à puce, ayez toujours sur vous le montant nécessaire pour payer votre déplacement.

Privilèges avec le laissez-passer mensuel

Votre laissez-passer mensuel vous offre certains avantages, profitez-en!

- Crédit d'impôt du gouvernement fédéral.
- Accès gratuit à la traverse Québec-Lévis.
- Réduction sur un abonnement avec Communauto.
- Rabais valides dans divers établissements.

Pour plus de détails, rtcquebec.ca – page **Modes de paiement et privilèges**, sous la rubrique **Tarifs**.

Autres titres disponibles

D'autres titres, tels que le billet de groupe et le laissez-passer Événement, sont également disponibles.

Pour connaître les détails sur ces titres, visitez le rtcquebec.ca – page **Modes de paiements et privilèges**, sous la rubrique **Tarifs**.

Où se procurer les titres de transport?

Ils sont offerts dans les points de vente du RTC. Quant au laissez-passer Métropolitain mensuel, il est en vente dans quelques points de vente de la rive nord et de la rive sud.

Pour connaître l'endroit le plus près de chez vous : rtcquebec.ca – page **Points de vente**, sous la rubrique **Tarifs**.

Vous pouvez aussi consulter le site Web de la ST Lévis au www.stlevis.ca.

Liste des centres de services

- **Pharmacie Brunet, Laurier Québec**
2700, boul. Laurier, Québec
- **Pharmacie Uniprix**
369, rue de la Couronne, Québec
- **Pharmacie Uniprix, Les Galeries de la Canardière**
2485, boul. Sainte-Anne, Québec
- **Centre d'information du RTC**
884, rue Saint-Joachim, Québec
- **Centre d'information du RTC**
720, rue des Rocailles, Québec
- **Service de transport adapté de la Capitale (STAC)**
(Pour les usagers du STAC seulement)
2750, boul. Wilfrid-Hamel, Québec

Renseignements :
rtcquebec.ca
418 627-2511

Tarifs d'autobus

Entrée en vigueur des tarifs :
1^{er} mars 2011

Mise à jour :
2 mai 2011

Pour la clientèle du RTC et du Service de transport adapté de la Capitale (STAC)

RTC
RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE

Des solutions qui nous transportent

STAC
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CAPITALE

Les tarifs du RTC

Les tarifs du RTC sont fixés pour les différentes catégories d'utilisateur.

Toute personne qui veut bénéficier des titres à tarif réduit, donc autre que Général, doit posséder une carte OPUS avec photo, encodée d'un titre selon la catégorie. Cette carte doit être présentée au chauffeur en montant dans l'autobus, au moment du paiement.

Catégories

Aîné

Personne âgée de 65 ans et plus.

Étudiant plus

Personne de 19 ans et plus au 30 septembre de l'année en cours et qui étudie à temps plein dans un programme d'enseignement reconnu par le RTC. Pour bénéficier de ce privilège, l'étudiant doit fournir une preuve de scolarité au début de chaque année scolaire. Des frais annuels s'appliquent à chaque renouvellement.

18 ans et moins

Personne âgée de 18 ans et moins au 30 septembre de l'année en cours.

Privilège Métropolitain

Personne âgée de 23 ans et moins au 30 septembre de l'année en cours.

Général

Si vous n'appartenez à aucune des catégories décrites ci-dessus, le tarif Général s'applique.

Mise à jour :
2 mai 2011

Tarifs d'autobus

Entrée en vigueur : 1^{er} mars 2011

Catégories	Laissez-passer RTC mensuel	Laissez-passer Métropolitain mensuel	Laissez-passer 7 jours	Laissez-passer ÉtéBus	Billet (droit de passage unitaire)	Argent comptant
Général	74,75 \$	111,25 \$	25,50 \$		2,55 \$	2,75 \$
Aîné 65 ans et plus	34,50 \$*	70,65 \$*	18,00 \$*		1,80 \$*	Écolobus 1 \$ Argent comptant (aucun billet de correspondance) ou titre sur carte OPUS
Étudiant plus 19 ans et plus	50,25 \$*	89,70 \$*	18,00 \$*		2,55 \$	Laissez-passer 1 jour 6,85 \$ Laissez-passer 2 jours 11,25 \$
18 ans et moins	50,25 \$*	89,70 \$*	18,00 \$*	70,25 \$*	1,80 \$*	Privilège famille Si vous avez 18 ans et plus et peu importe votre mode de paiement... • Bus gratuit pour les enfants de 6 à 11 ans qui vous accompagnent. • Valide lorsqu'un service du samedi ou du dimanche est offert et lors de certains congés scolaires. • Maximum de trois (3) enfants.
Privilège Métropolitain 23 ans et moins		89,70 \$*				Enfants de 5 ans et moins : gratuit en tout temps

* Carte OPUS avec photo obligatoire

 Nouveau

Ces tarifs s'appliquent aussi pour le Service de transport adapté de la Capitale (STAC).

Les titres de transport ne sont pas remboursables. Assurez-vous de vous procurer le titre qui correspond à vos besoins.

Droit de correspondre

Si vous optez pour le **paiement en argent comptant**, pensez à demander un billet de correspondance au chauffeur en entrant dans l'autobus. Ce billet est valide pour une période de 90 minutes suivant son émission et il n'est pas transférable.

Lors de l'utilisation d'un **billet (droit de passage unitaire) encodé sur une carte à puce**, le droit de correspondre est automatiquement encodé sur votre carte. Il est valide 120 minutes.

Un droit de correspondre permet de monter gratuitement à bord de tout autobus circulant sur un parcours autre que celui sur lequel il a été émis et autre que ceux utilisés durant sa période de validité.

Extrait du Règlement 230 du RTC

Le laissez-passer RTC mensuel

Le laissez-passer RTC mensuel est valide du premier au dernier jour du mois. Il permet d'utiliser tous les parcours du RTC de façon illimitée pendant le mois.

Le laissez-passer de catégorie Général est transférable à une autre personne qui ne se déplace pas en même temps que vous sur le territoire desservi par le RTC. **Il ne peut pas être utilisé par plus d'une personne à la fois.**

Les laissez-passer mensuels sur carte OPUS avec photo ne sont pas transférables.

Le laissez-passer Métropolitain mensuel

Il s'agit d'un titre de transport régional valide sur le réseau du RTC et de la Société de transport de Lévis (y compris les secteurs Chaudière Ouest et Pintendre).

Important

- Lorsque vous achetez votre laissez-passer Métropolitain, le détaillant encode le titre sur votre OPUS et vous remet également un carton sur lequel doit être transcrit le numéro de votre OPUS.
- Dans les autobus de la ST Lévis, **vous devez présenter votre OPUS ainsi que ce carton au chauffeur.**

Renseignements sur le laissez-passer Métropolitain mensuel :

ST Lévis : 418 837-2401 ou www.stlevis.ca

RTC : 418 627-2511 ou rtcquebec.ca.

Les laissez-passer 1, 2 et 7 jour(s)

Les laissez-passer 1, 2 et 7 jour(s) s'activent dès la première utilisation dans un autobus et permettent des déplacements illimités durant leur période de validité.

1 jour	2 jours (nouveau)	7 jours (nouveau)
Sur carte Occasionnelle uniquement*	Sur carte OPUS et Occasionnelle*	Sur carte OPUS et Occasionnelle*
Valide une journée (jusqu'à 4 h le matin suivant l'activation). Exemple : achat le 5 juin, activation dans l'autobus le 10 juin à midi, expiration le 11 juin à 4 h du matin.	Valide 2 jours consécutifs (jusqu'à 23 h 59 le 2 ^e jour). Exemple : achat le 5 juin, activation dans l'autobus le 10 juin à midi, expiration le 11 juin à 23 h 59.	Valide 7 jours consécutifs (jusqu'à 23 h 59 le 7 ^e jour suivant l'activation). Exemple : achat le 5 juin, activation dans l'autobus le 10 juin à midi, expiration le 16 juin à 23 h 59.

Attention – Le privilège 2 pour 1 qui était offert avec le laissez-passer 1 jour ne sera plus disponible avec l'arrivée des laissez-passer 1, 2 et 7 jour(s) sur cartes à puce.

* Conditions d'utilisation pour la clientèle STAC au verso